

**PROCES-VERBAL DU 1^{ER} CONSEIL D'ECOLE
LUNDI 6 NOVEMBRE 2023 17H30 - ECOLE DE LOUBEYRAT**

	Invités présents	Invités excusés
Enseignants	Mmes Barthès, Bastide, Calimé, Chatard, Cloarec & Gaillard, M Lénat	Mme Denis
Municipalité	M Blanc, Mme Engel	
IEN*		M Cheminal
Représentants de parents d'élèves	Mmes Baspeyrat, Courtois, Lattard, Venon,	Mmes le Blanc, Pansu, Cheminot, Douet, Mazzolini, Mollon, Ratier-Schleicher
ATSEM & personnel municipal	Mme Michel	Mme Chambaudie
Communauté de communes	Mme Taillandier (référente)	
Autres invités		Mmes Cariat & Roullaud (RASED)
	Autres personnes présentes	
Municipalité	M Guillot, M Lobregat : élus municipaux M Matherat : secrétaire général	

*IEN : Inspecteur de l'éducation nationale

Rappel de l'adresse du site internet de l'école :

<https://sitesecoles63.ac-clermont.fr/0630485k>

1 - ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école, président ; du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal, des maîtres de l'école, des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil et d'un des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le

conseil des maîtres de l'école, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le président peut inviter d'autres personnes avec voix consultative pour les affaires les intéressantes (ATSEM, représentants de la communauté de communes, médecin scolaire...).

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

Il exerce notamment les compétences suivantes :

- vote le règlement intérieur de l'école
- élabore le projet d'organisation de la semaine scolaire
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école)
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc.

(Source : education.gouv.fr)

2- ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

> Près de 72% de participation (73% l'année dernière). Vote uniquement par correspondance.

> Mise en œuvre du vote lourd (temps et matériel, respect de la planète) → toujours pas d'application fournie par l'éducation nationale pour un vote en ligne sécurisé.

> L'unique liste de candidats a donc été élue : Mmes BASPEYRAT Adeline, COURTOIS Kelly Marie, LATTARD Delphine, le BLANC Anne Clotilde, PANSU Amandine, VENON Julie, CHEMINOT Marine, DOUET Emilie, MAZZOLINI Claire, MOLLON Charlotte, RATIER-SCHLEICHER Meggie.

> Création d'un trombinoscope visible sur le site internet (<https://sitesecoles63.ac-clermont.fr/0630485k/coin-des-parents/representants-de-parents-deleves/>)

> Adresse mail de contact : parentselevesecoleloubeyrat@gmail.com

3- REGLEMENT INTERIEUR

> Aucune modification n'est proposée par le Conseil d'école.

> Le règlement intérieur est consultable auprès du directeur et sur le site internet de l'école (<https://sitesecoles63.ac-clermont.fr/0630485k/informations-pratiques/reglementation/>).

Le conseil d'école valide le maintien du règlement intérieur actuel.

4- ORGANISATION ET VIE DE L'ECOLE

Effectif

> 142 élèves actuellement (137 élèves en 2022, 138 en 2021).

École	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Nombre d'élèves	142	22	15	13	18	19	19	17

Ecole, classes, enseignants

> 8 enseignants pour 6 classes : Mme Barthès & Mme Denis (PS-MS-GS n°1, 25), Mme Cloarec (PS-MS-GS n°2, 25), Mme Gaillard (CP-CE1, 24), Mme Bastide (CE1-CE2, 22), M Lénat & Mme Calimé (CE2-CM1, 23), Mme Chatard (CM1-CM2, 23)

> M Lénat assure la direction de l'école (dans son bureau les vendredis + 14 lundis dans l'année)

> Mme Gaillard le remplace en cas d'absence.

Personnel ATSEM

Les deux classes de maternelle disposent d'une ATSEM sur tout le temps scolaire.

Répartition des ATSEM :

PS-MS-GS n°1 → Hélène Michel

PS-MS-GS n°2

→ Brigitte Chambaudie et Alcina Fernandes devaient se répartir le temps d'ATSEM sur la semaine

→ Alcina Fernandes n'a pas pu faire la rentrée et est en arrêt jusqu'à la fin de l'année 2023

→ Elle a été remplacée par Flora Perez jusqu'au 30/09

→ Réorganisation depuis le 01/10 : Brigitte Chambaudie est ATSEM à temps plein sur la classe, et la commune a recruté une personne (Charlotte Wautier) en interim uniquement sur des temps périscolaires, jusqu'aux vacances de Noël

→ Pour la rentrée de janvier 2024, et selon l'arrêt (prolongation ou pas) d'Alcina Fernandes, la commune prévoit si besoin d'employer une personne à durée déterminée pour ce poste en périscolaire.

Discussions : le Conseil d'école a échangé sur l'emploi proposé en remplacement d'Alcina Fernandes, avec des avis divergents entre l'équipe enseignante et des élus municipaux. Depuis le 01/10, la personne recrutée n'intervient plus dans la classe de PS-MS-GS n°2 (ATSEM) mais uniquement sur des temps périscolaires (garderie, service de restauration, TAP, nettoyage du réfectoire et des locaux....).

M Lénat a tenu à donner des explications sur l'organisation de ce poste. Cette décision découle d'une réflexion "sur le terrain" de la part de l'équipe enseignante, en concertation avec Hélène MICHEL, responsable des agents communaux à l'école. Les principaux éléments de réflexion sont :

- Le travail d'ATSEM est très intense, complexe, avec beaucoup de repères et d'habitudes de travail à prendre. Cela concerne avant tout la pédagogie, mais aussi, l'écoute, l'organisation, la connaissance des enfants, l'hygiène...

- Le fonctionnement d'une école est aussi très complexe sur le temps périscolaire, avec des règles de vie à intégrer, des organisations multiples et rigoureuses à maîtriser, beaucoup d'enfants et leurs familles à connaître...

- Le cumul de ces deux temps représente une tâche globale lourde pour quelqu'un de nouveau sur l'école.

→ Par confort pour cette personne, et respect de sa qualité de vie au travail, l'équipe enseignante a donc proposé de dissocier le volet périscolaire du volet scolaire (ATSEM).

→ Pour cela, il y avait en plus la possibilité de s'appuyer sur Brigitte Chambaudie, ATSEM expérimentée, à temps plein pour la classe de PS-MS-GS n°2. Le fait d'avoir une seule ATSEM à temps plein dans chaque classe de maternelle est par ailleurs un souhait de l'équipe enseignante depuis de nombreuses années.

Dès la fin du mois de septembre, la mairie de Loubeyrat a choisi d'être à l'écoute de cette proposition, avec trois réserves principales :

- Avec une coupure de 8h45 à 12h, il y avait la crainte que l'offre d'emploi ait une attraction limitée.

- Avec cette coupure, la stabilité de l'emploi pourrait être fragilisée.

- A court ou moyen terme, un agent ATSEM devra peut-être être recruté, et ce poste en périscolaire ne propose pas, en l'état, une intégration en classe.

APC

> Organisation inchangée. APC proposées et encadrées par les enseignants.

→ remédier à des difficultés scolaires

→ activités d'enseignement en lien avec le projet d'école.

> Lundi, mardi, ou vendredi de 13h20 à 13h50 ou de 12h à 12h30 selon le service de restauration.

> Temps scolaire non obligatoire, donc soumis à l'autorisation des parents.

Projets et sorties pour l'année

Un fil conducteur va être "l'olympisme et le paralympisme" en amont des JO de Paris 2024.

Projets des classes

En plus de cela, toutes les classes sont inscrites dans des projets spécifiques :

> PS-MS-GS n°1 (plutôt avec Mme Denis), CE1-CE2, et CE2-CM1 (plutôt avec M LENAT) : projet artistique et culturel Scol'and art, en lien avec le site de La Chartreuse Port-St-Marie et en partenariat avec Les amis de la Chartreuse. Autour de la thématique de l'eau, une artiste, Frédérique Lacroix-Damas, interviendra 6h dans chaque classe pour accompagner les élèves à créer des œuvres qui seront exposées sur site. Un financement de 1 170€ a été accordé par la DSDEN du 63. Le reste (environ 800€) sera à la charge de la coopérative scolaire.

> CE2-CM1 (plutôt avec Mme Calimé) : Métropolitain en herbe. Entièrement financé par le Parc régional des Volcans, ce projet consiste en une correspondance avec une école plutôt urbaine, le but étant pour chaque classe de faire découvrir à l'autre classe, sous un angle choisi (géographie, patrimoine, nature...), l'environnement de son école. Pour cela, un intervenant spécialisé accompagnera la classe pendant 4 demi-journées. Les élèves pourront ensuite se déplacer pour passer une journée "chez les correspondants".

La classe de PS-MS-GS n°2, candidate pour ce projet, n'a finalement pas été retenue car il n'était pas proposé aux classes de maternelle.

> CP-CE1 : Comb'images. Entièrement financé par le SMAD des Combrailles (sauf 1 déplacement à la charge de la coopérative scolaire), ce projet artistique va permettre aux élèves, grâce à 10h d'intervention d'une artiste conteuse (Nathalie Thibur), de découvrir l'univers du conte et d'écrire le leur. Ce projet sera conduit en partenariat avec l'EHPAD de Loubeyrat, avec des résidents élèves ! Une journée de partage avec les autres classes participantes est prévue.

> Participation au prix de littérature des Incorruptibles : PS-MS-GS n°1&2, CE2-CM1

> Pour toutes les classes de l'école, l'Aire Terrestre Educative va vivre pour la deuxième année. L'Office national pour la biodiversité a obtenu des financements supplémentaires pour notre école, ce qui est une vraie chance. Kévin CONHIL, du Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne, va pouvoir nous accompagner durant 6 demi-journées supplémentaires. Après une année portée par les élèves de CM1-CM2, nous allons pourvoir entreprendre la phase de transmission aux autres élèves de l'école, avec une intervention auprès de tous les élèves à partir du CP, et des explications données par des élèves à leurs camarades de maternelle.

> Eco-délégués → L'école en a profité, pour la première fois, pour élire dans les 4 classes à partir du CP des éco-délégués. Ils seront régulièrement rassemblés en Conseil de la Terre pour représenter leur classe et ainsi proposer et choisir des idées améliorant la vie de l'école, et dans un premier temps celle de l'ATE.

Actions ponctuelles

> Projet du conseil départemental « Ouvrez, ouvrez les livres aux bébés », relayé par la médiathèque de Manzat à l'école de Loubeyrat : lecture d'albums en compétition + vote pour élire l'album de l'année (offert par le département lors des naissances 2024) → Venue de Christine VOYER dans les deux classes de maternelle + CP-CE1 le jeudi 12 octobre.

> Photos de classe → Seront refaites au printemps. Seules les photos de fratries ont été faites le lundi 16 octobre

> Valorisation du potager de l'école : cuisine de la soupe le mardi 17 octobre ! → PS-MS-GS n°2 & CP-CE1. Merci aux familles qui ont donné des légumes supplémentaires, et aux parents qui sont venus aider ! Une dégustation s'est faite pour tous les élèves de l'école en fin de journée.

> Participation à l'événement artistique "La grande lessive", où chaque élève de l'école a produit une œuvre sur le thème : avec ou sans eau. Ce projet a été mené avec l'EHPAD de

Loubeyrat, puisque quelques résidents ont aussi joué les artistes. Une partie des productions a été exposée à l'école, et l'autre à l'EHPAD, toutes en extérieur. La météo n'a pas aidé à la longévité des œuvres. Disons que c'était une exposition éphémère !

> Spectacle offert par la coopérative scolaire à tous les élèves de l'école (coût de 700€) le mardi 12 décembre dans la salle polyvalente de Loubeyrat : Un Noël complètement givré, de la compagnie Aubusong (Dominique Hiberty et Alexandre Perrony). Ils étaient déjà venus à l'école, dans une autre formation, pour le spectacle L'étonnant voyage qui avait été très apprécié des élèves, et d'une grande qualité.

Sorties "habituelles" faites ou à venir

> Ecole des sciences le lundi 18 septembre pour les classes de CP-CE1 & CE1-CE2, sur le thème de la qualité de l'eau.

> Sport : cycle piscine → CP-CE1 & CE2-CM1, puis CE1-CE2 & CM1-CM2 - Maternelles en fin d'année scolaire

> Médiathèque de loubeyrat → planning pas encore défini pour l'élémentaire, mais les deux classes de maternelle s'y sont déjà rendues un jeudi matin.

> Déplacements au gymnase de Manzat.

> Médiathèque de Manzat pour les classes de PS-MS-GS n°1&2 (dates non fixées)

Organisation spécifique de certains enseignements

> Echange de service entre Mme CHATARD et M LENAT : enseignement de l'histoire/temps et des sciences → Les enseignants se déplacent, pas les élèves.

> Enseignement musical : Emmanuel Falvard intervient dans toutes les classes pour 18 semaines cette année scolaire :

→ Éducation musicale : 30'/classe

→ Chant/chorale : 30'/ classe à partir du CP

Evaluations nationales

> Réalisées en septembre pour tous les élèves de CP, de CE1, et de CM1 (nouveauté) avec l'aide de Mme Cariat (RASED) pour les exercices de passation individuelle.

> Regard prudent de l'équipe enseignante sur cet outil (exercices inadaptés, copie, difficultés de repérage dans la page...), qui peut donner des indications mais qui ne peut se substituer aux observations et évaluations habituelles.

Absentéisme

> Rappel pour le jour de l'absence : appel ou message à l'école + annulation cantine

> Justifier par un mot dans le cahier de liaison au retour de l'enfant.

> Prévenir via le cahier de liaison pour toute absence anticipée.

> Les absences pour convenance personnelle ne peuvent être tolérées.

Remontée des familles : accès aux toilettes pendant la classe → Echanges du Conseil d'école.

- > En maternelle, les sanitaires sont attenants à la classe. Il y a des passages d'hygiène systématiques, mais aussi à la demande.
- > CP-CE1 et CE1-CE2 : un objet dans la classe permet d'aller aux toilettes à la demande (mais 1 par 1). Il est cependant interdit d'y aller durant un travail collectif, ou pendant que la maîtresse parle.
- > CE2-CM1 & CM1-CM2 : les élèves sont incités à se responsabiliser en utilisant les (nombreux) temps de transition (accueil, récréations, EPS...) pour aller aux toilettes. Le lavage des mains et le remplissage des gourdes est possible en classe. L'expérience montre que dès qu'un élève est autorisé à aller aux toilettes pendant la classe, beaucoup demandent à y aller dans les minutes qui suivent.

5- PERISCOLAIRE

Restauration scolaire

- > Service communautaire (communauté de communes Combrailles Sioule et Morge)
- > Rappel des horaires de la pause méridienne
 - Remise des enfants aux familles à 12h
 - Ouverture du portail de 13h45 à 13h55 (à 13h30 le jeudi)
 - Mercredi et jeudi : possibilité de récupérer les enfants après le déjeuner, jusqu'à 13h30
 - > En cas d'absence d'un élève pour maladie : téléphoner à l'école avant 8h30 au 09.61.02.73.34 ou par mail (loubeyrat.ecole@gmail.com)
 - > Nouvelle organisation → 2 services, uniquement dans le réfectoire de l'école
 - 12h : maternelle + CP
 - 12h45 : du CE1 au CM2

Remontée des familles : ration par élève à la cantine → Echanges du Conseil d'école.

Rappel du PV du Conseil d'école n°1 2022-2023, du 19/10/2022, (propose de Florence Sannajust, responsable des cuisines).

- Nous sommes astreints par la loi Egalim qui nous impose la mise en place d'un diagnostic obligatoire pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, par exemple, plutôt que de commander des desserts individuels, nous commandons des seaux de yaourt en 5 ou 10 litres, et les parts sont distribuées le jour même, avec une repasse possible. Nous redonnons les jours suivants l'excédent qui n'a pas été consommé suivant les effectifs.
- Nous fonctionnons à 100% en bio en couplant le plus possible avec des produits locaux. Ainsi, par exemple, il n'y a pas de notion de calibre de fruits et légumes en bio, voilà pourquoi nous mettons des demi-fruits lorsqu'ils sont gros. Dans ce cas, une repasse est souvent proposée.

- Le bio nous impose également de commander suffisamment à l'avance, et nous ne sommes pas toujours livrés des produits commandés (en qualité ou quantité, suivant les conditions météorologiques et les contraintes inhérentes à la culture bio). Le menu initial peut alors être légèrement modifié. Le bio impose aussi un meilleur respect de la saisonnalité.

- Concernant les grammages, les menus sont élaborés et pesés pour donner une quantité correspondant aux recommandations du Gemrcn (Groupe d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition). Il a pour mission d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis en collectivités.

- La collaboration permanente avec les agents de service est très importante, notamment pour ajuster les quantités. Il y a presque toujours une repasse, et, souvent, un retour en cuisine d'une quantité (parfois non négligeable) d'aliments. Si un enfant mange le menu entier proposé, il devrait ressortir de table sans avoir faim.
- Il est possible pour les élèves de bien regarder le menu en entier. Ils peuvent aimer les deux premiers éléments et en redemander, puis se limiter sur le reste du repas.

Il a été précisé que :

- > Le rôle des responsables de service (élèves) doit être sans cesse travaillé, afin de toujours veiller à l'équité du service, mais aussi pour être à l'écoute des élèves les plus jeunes ou les plus réservés de la table, en particulier s'ils souhaitent être rasservis.
- > Les élèves réservés doivent être incités, par une mise en confiance, à "osier demander".

Remontée des familles : tarif des repas - tarif maternelle/élémentaire ? → Echanges du Conseil d'école.

> Depuis que la compétence "restauration scolaire" est passée sous la responsabilité de la communauté de commune CSM, le tarif des repas a été lissé. Il est le même dans toutes les écoles.

> L'idée de différencier le tarif maternelle et élémentaire n'est pas envisageable, pour plusieurs raisons :

- certains élèves de maternelle mangent plus que des plus grands
- même si globalement les élèves de maternelle mangent en moins grande quantité, le prix de leur repas prend aussi en compte le personnel de service, plus nombreux pour cette classe d'âge.

Garderie

- > Service communal (Loubeyrat)
- > Rappel des horaires
 - Matin : 7h15 - 8h35
 - Soir : 16h30 - 18h30
- > Fiche d'inscription et de facturation à rendre, même pour les familles qui utilisent peu ou pas le service de garderie.
- > Rappels :
 - Pour des raisons de sécurité, les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à la porte de la garderie.
 - Les enfants ne peuvent être remis qu'aux parents ou aux personnes désignées (sur la fiche d'inscription à la garderie)
 - Un enfant ne peut quitter seul la garderie

Remontée des familles : demande de possibilité de paiement en chèque CESU pour la garderie → Echanges du Conseil d'école.

Les services municipaux se sont renseignés sur ce sujet, comme cela avait déjà été le cas lors d'années précédentes. Plusieurs choses sont à vérifier avant un éventuel sondage du nombre de familles intéressées :

> En principe, c'est le Trésor public qui prend en charge la régie (réception, traitement...) des chèques CESU. La trésorerie de Manzat ne le faisait pas, mais il faut maintenant le vérifier auprès du Trésor public de Riom, dont dépend Loubeyrat.

> Si c'est le cas, ce service est payant pour les communes, avec des frais fixes annuels (sans doute plusieurs centaines d'euros), auxquels s'ajouteraient des frais de traitement. Ceci reste à préciser. Il faudrait alors connaître le nombre de familles intéressées.

> Si ce n'est pas le cas, la mairie de Loubeyrat ne dispose pas de régie.

TAP

> Service communautaire (communauté de communes Combrailles Sioule et Morge)

> Rappel des horaires

13h30-15h puis 15h10-16h30

RAPPEL : en cas de rdv pour un élève, la possibilité de déposer ou récupérer les enfants est uniquement à 13h30, à 15h, puis à 16h30

> Les activités habituelles sont maintenues avec les mêmes agents ou intervenants : sport, art, couture, multi-activité...

> Il y a cette année de nouveaux intervenants, pour de nouvelles activités : scrapbooking, hip hop...

> Un marché de Noël sera organisé en présentiel (pas par correspondance cette année). Pas de date fixée pour le moment.

6- PROJET D'ECOLE & LIAISON ECOLE/COLLEGE

Les axes du projet d'école actuel sont :

Améliorer les compétences des élèves

1- Développer la persévérance et l'autonomie devant la tâche

2- Développer l'esprit de citoyenneté (valeurs de la République, porter secours, parcours citoyen...)

3- Améliorer le lexique, le vocabulaire (appui sur l'enseignement de l'oral)

4- Améliorer le graphisme et l'écriture

5- Numération et calcul : renforcer la construction du nombre et maintenir la culture commune du calcul mental

Assurer la continuité des apprentissages

Pour chacun des thèmes, l'équipe enseignante construit des outils, programmations, pour rendre ces enseignements cohérents de la PS au CM2, et même 6^{ème} (fin du cycle 3) par la poursuite du travail sur le secteur de collège de Châtel-Guyon.

Prendre en compte les difficultés des élèves

L'objectif de s'adapter aux besoins des élèves reste une priorité.

Cette année, un accent particulier est mis sur les points 1 & 2, mais les autres points sont travaillés également.

L'année scolaire 2023-2024 va être marquée par l'élaboration d'un nouveau projet d'école, qui devra prendre effet à la rentrée de septembre 2024. Il prendra en compte 4 axes :

1- les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

2- la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

3- les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement

4- l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

Lors du premier Conseil école/collège du 9 octobre 2023, au collège Champclaux de Châtel-Guyon, 3 thématiques ont été choisies pour alimenter l'avenant au projet d'école pour le cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}) :

L'enseignement scientifique

Un premier bilan sur les nouveaux dispositifs (devoirs faits et soutien/approfondissement)

Climat scolaire

7- AIDE PERSONNALISEE AUX ELEVES EN DIFFICULTE / RASED

Dans la classe

C'est l'aide prioritaire, au quotidien

> Aménagements pédagogiques pour les élèves qui en ont besoin : groupes de besoins, aide individualisée, différenciation pédagogique, fabrication et utilisation d'outils particuliers, tutorat...

> Séances en APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) peuvent également être proposées, en plus du temps scolaire « classique ».

> Dans le cas de difficultés précises et/ou durables, des dispositifs particuliers peuvent être adopté, comme un travail sous forme de contrat (Projet Personnalisé de Réussite Educative).

Dans l'école

> Changements ponctuels de classe pour des enseignements ciblés.

> Groupes de besoins avec des élèves de classes différentes

Quelques-uns de ces élèves peuvent, si cela se justifie, en accord entre l'équipe enseignante et l'équipe du RASED, et après information aux familles, être pris en charge par un enseignant spécialisé pour bénéficier d'une aide spécifique.

RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Le RASED est un dispositif du pôle ressource ayant une triple mission : prévention,

remédiation et communication.

- > Appui aux équipes pédagogiques dans l'aide aux élèves : prévenir, analyser les difficultés d'apprentissage ou de comportement, objectiver et comprendre les situations, croiser les approches, reconnaître et prendre en compte les différences entre élèves au sein de la classe, cerner leurs besoins et les obstacles qu'ils rencontrent, remédier aux difficultés.
- > Choix possible du RASED d'intervenir directement auprès des élèves.
- > **Mme Cariat**, enseignante spécialisée dans **l'aide à dominante pédagogique**, peut intervenir dans des cas de **difficultés d'apprentissage**.

Elle peut intervenir en classe ou en dehors, individuellement ou en petits groupes.

- > **Mme Roullaud, psychologue de l'éducation nationale**, peut intervenir à la demande des familles ou des enseignants, avec l'accord des parents.

Il existe un autre type d'aide, à dominante relationnelle, mais aucun enseignant n'est en poste sur notre secteur dans cette spécialité.

Financement : les professionnels ainsi que leurs déplacements sont rémunérés par l'Education Nationale. Le matériel du RASED est financé par les communes (1€ par enfant inscrit pour la circonscription de Riom Combrailles). Dans notre cas, cet argent est collecté par la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge et sert au fonctionnement du RASED de toute la circonscription Riom Combrailles (5 maîtres E - 2,5 psychologues scolaires - 0 maître G actuellement). Le RASED remercie particulièrement les élus pour cet engagement.

Contact : Les parents peuvent demander l'intervention du RASED (le psychologue de l'éducation nationale peut intervenir à la demande des enfants, des parents ou des enseignants, mais avec l'autorisation des parents). Les demandes sont examinées en concertation avec l'enseignant de la classe.

Mme Roullaud, basée à l'école élémentaire de Châtel-Guyon : 04.73.86.03.04

8- PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

Pour l'école de Loubeyrat, les risques identifiés sont :

- > Incendie > Séisme > Tempête
- > Accident chimique ou nucléaire > Intrusion

Avant les vacances d'automne, 2 exercices ont été effectués :

Incendie (02/10/2023) : RAS, la procédure est acquise, et bien vécue pour les PS.

Intrusion (« opération cache-cache ») (19/10/2023) → RAS, la procédure est acquise, et bien vécue pour les PS.

9- LOCAUX-MATERIEL

Entretien et aménagements

- > Comme chaque été, les employés communaux ont passé un temps conséquent à l'école pour de l'entretien courant. La commune a également fait appel à une entreprise de peinture pour la réfection de la partie salle des maîtres/bureau/couloir
- > Cet été également, l'étanchéité de la partie toit terrasse a entièrement été refaite.

- > Grand ménage réalisé par les employées communales

> D'autres "petits" travaux ont été faits depuis la rentrée ou seront faits prochainement

> Durant les périodes de forte chaleur, l'équipe enseignante avait interrogé la commune pour savoir si la PAC de l'école pouvait fonctionner en mode réversible, afin de rafraîchir le sol.

→ Echanges du Conseil d'école.

> Après prise de renseignements auprès de l'architecte, puis de l'installateur, la PAC n'a pas cette fonctionnalité et celle-ci n'a pas été prévue dans l'installation initiale. Une utilisation en mode réversible pourrait entraîner une forte condensation dans le sol.

> *Les familles s'interrogent sur l'investissement éventuel de ventilateurs*

> *Pour le moment, la ventilation nocturne est la solution la plus efficace.*

> *D'autres solutions, comme la possibilité d'installer des filtres anti UV sur les vitres côté sud, sont étudiées par la commune des points de vue efficacité et financier (devis). Un problème des filtres anti UV serait de perdre l'effet chauffant du soleil pendant l'hiver.*

> *Les élus municipaux rajoutent deux remarques :*

- A l'époque de la conception de l'école, des lames de bois avaient été installées côté sud dans un but bioclimatique

- La prise en compte de ces périodes de chaleur, si elles viennent à se répéter, pourraient plutôt venir de nos institutions, de manière plus globale, avec par exemple un aménagement possible des horaires scolaires (décaler sur le matin, comme cela se fait en Espagne par exemple).

> Aménagement végétal de la cour :

Remontée des familles : l'ombre dans les cours de récréation

> La commune continue de réfléchir à ce sujet.

> Aucune plantation "en pleine terre" n'est possible dans les cours (rochers, réseaux...)

> Concernant le plan vert évoqué lors du Conseil d'école n°3 2022-2023, ce projet de végétalisation n'est pas éligible.

> Une formation à venir sur la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'écoles (sur les plans technique, financier, subvention...), devrait permettre de mieux prendre en compte ce sujet pour la commune. Guillaume Matherat, secrétaire général de la commune, participera à cette formation à la fin du mois de novembre.

→ L'équipe enseignante, puis le Conseil d'école, seront associés à la réflexion avec ces nouveaux éléments.

> Les familles proposent le financement de solutions transitoires par la commune, du type "voiles d'ombrage" ou autres, afin d'obtenir des zones d'ombre au printemps prochain.

> La solution de pergolas avec végétalisation est à nouveaux évoquée. Les élus municipaux interrogent l'équipe enseignante sur ses souhaits en termes de végétaux, et de surface. Ces éléments techniques ne sont pas dans leur domaine de compétences, mais l'idée de l'équivalent de 2 à 3 arbres en surface d'ombrage dans la cour "des petits", qui ne compte

aucun arbre, semble être une priorité raisonnable. Une zone d'ombre sur l'enrobé de la cour "des grands" peut aussi être réfléchie.

Remontée des familles : passage piétons à l'entrée côté cimetière → Echanges du Conseil d'école.

> L'idée est de sécuriser la traversée de la route pour les familles qui viennent à l'école à pied, en provenance des habitations de la route de Châtel/des Palennes côté départementale.

> Les élus municipaux précisent que, compte tenu de l'emplacement de ce passage sur la route départementale, la décision ne leur revient pas mais dépend du département (Direction Routière et d'Aménagement Territorial). Une demande avait déjà été faite auprès de la DRAT, récemment, mais avait été refusée car impossible en raison du manque de visibilité. Une nouvelle demande va néanmoins être reconduite.

Numérique

> Vote, par la commune de Loubeyrat, d'une subvention de 1 293€ à la coopérative scolaire pour l'achat de matériel de projection dans la classe de PS-MS-GS n°1

10- BUDGET

Coopérative scolaire

> Soutenir tous les projets scolaires mis en place par les enseignants, qu'ils soient artistiques, sportifs, culturels, pédagogiques ... : financer l'achat de matériel, d'abonnements pour les classes, des sorties, des intervenants ...

> Fonctionnement dépendant des subventions allouées par l'Amicale scolaire, la mairie, la communauté de communes, mais aussi des actions menées par les enseignants (ventes des photos de classe, tombolas ...).

> Solde actuel (après abonnements et adhésions) : un peu moins que 1 700 € (dont la subvention de 1 293€, qui va bientôt être dépensée)

> Cette année encore, la coopérative scolaire sera gérée par 2 élèves (rotation des élèves) accompagnés d'un enseignant.

> Actions prévues par la coopérative scolaire : vente de photos

Commune de Loubeyrat

> 38 euros par élève pour l'achat des fournitures scolaires.

> Coopérative scolaire : 1 293€ pour 2022-2023

> Financement des interventions d'Emmanuel Falvard. Pour 2023-2024, une demande de subvention départementale a été lancée.

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

> Combrailles Sioule et Morge, par l'intermédiaire de sa compétence « Enfance-jeunesse », est un soutien très précieux pour les écoles, en termes d'équipements et de financement de sorties.

> Sorties sur les équipements du territoire communautaire :

Piscine et gymnase

toutes les classes

Cinéma La Viouze : 1 fois par an par classe

Médiathèques : 1 fois par an pour la classe ayant des PS

1 fois par an pour la classe ayant des CP

Puis sur la médiathèque relais existante la plus proche

Maison de la musique : 1 fois par an par classe

Ecole de Musique : 1 fois par an par classe

Site de La passerelle : Spectacle uniquement (dans la limite de la programmation) 2 déplacements à 55 places par an par école

Ecole des sciences : 1 fois par an par classe

> Sorties pour projets « libres » :

5€/élève/an pour une sortie pédagogique OU 5€/élève/nuit/an pour une sortie avec nuitées.

Transports

> C'est la partie la plus importante pour toutes les activités pédagogiques qui nécessitent un déplacement.

> La plupart sont pris en charge par Combrailles Sioule et Morge.

> Les autres le sont par la coopérative scolaire.

12- PARTENAIRES

Projets de l'amicale scolaire

- Vide grenier
- Bourse aux jouets
- Vente de chocolats
- Vente de sapins de Noël
- Fin juin : Olympiades

Remontée des familles et de l'AS : possibilité de faire partager les chants appris par les enfants → Echanges du Conseil d'école.

> LES ENFATS PARTAGENT

> La dernière expérience, faite dans la salle polyvalente à l'occasion d'un voyage, avait été un échec en raison du bruit important fait par les spectateurs adultes.

> Le fait de faire chanter les élèves en extérieur est compliqué car il dépend de la météo, et n'est pas idéal d'un point de vue sonore.

> Les enfants partagent ces chants entre eux, en réunissant des classes voire toutes les classes durant le cycle d'enseignement musical.

> Organiser une représentation de chorale dans la salle polyvalente de Loubeyrat est impossible en une seule fois, à cause d'un problème de jauge : un peu moins de 150 élèves, plus au moins 2 personnes par famille, et on arrive déjà à environ 450 personnes au minimum.

> L'équipe enseignante, qui apprécie de varier les formes de "fêtes" de fin d'année, a dans l'idée de proposer un "spectacle" à court terme. Ce ne sera sans doute pas pour cette année, qui va tourner autour du sport, et un temps de rencontre autour du sport est plus probable.

Fait le 10/11/2023

Secrétaire de séance
M Lénat



Président de séance
M Lénat



Ecole primaire de LOUBEYRAT
Le Suquet - 63410 Loubeyrat
09.61.02.73.34
Circonscription Riom-Combrailles